

Le Premier Ministre

Paris, le 02 OCT. 2009

1620 / 09 / SG

Monsieur le Député,

Cher ami,

Le Gouvernement a placé le développement de toutes les activités économiques au cœur de son action car c'est la condition essentielle pour le soutien à la croissance.

Le secteur de l'économie sociale, qui rassemble 200 000 entreprises (coopératives, mutuelles, associations et fondations) est, avec deux millions de salariés, fortement créateur de richesses pour notre pays. Les entreprises qui le constituent jouent un rôle de premier plan dans plusieurs secteurs comme la banque, l'assurance, l'agriculture, la santé ou la distribution. Elles peuvent aussi constituer, par leur nature et leur histoire, un point de référence au moment où le Gouvernement s'est engagé dans un processus volontaire de régulation, tant au niveau national qu'international.

Cependant l'économie sociale reste dans certains secteurs moins développée que chez nos voisins européens. Notre économie est ainsi privée de l'apport d'entreprises qui sont souvent celles qui favorisent l'émergence de nouvelles activités et proposent des projets économiques structurant le développement national ou local.

Il est donc essentiel d'améliorer l'environnement dans lequel les entreprises de cette nature peuvent se développer et de favoriser l'essor de nouveaux projets et entrepreneurs sociaux. C'est un défi pour notre pays, car je suis convaincu que ces activités constituent un gisement de richesses et d'emplois considérable.

Je souhaite que notre pays relève ce défi et se dote dans les tout prochains mois d'une politique ambitieuse de développement de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social.

En conséquence, il convient que soient définis les moyens de développement de ce secteur d'activité et identifiés les freins à la création des entreprises sociales.

Monsieur Francis VERCAMER
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Je souhaite vous confier cette mission. Vos travaux devront s'inscrire en cohérence avec les dispositions issues de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat et de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Ils s'articuleront avec les réflexions en cours au niveau européen. Vous vous attacherez particulièrement à préciser le périmètre de ce secteur et en évaluer la situation économique. Vous ferez des propositions en vue de favoriser la création, le développement et la pérennisation des entreprises sociales.

Un décret vous nommera, en application de l'article LO 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame Christine LAGARDE, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, de Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'État chargé de l'emploi, et de Monsieur Martin HIRSCH, Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Haut-commissaire à la jeunesse. Vous bénéficierez du concours de ces ministères et de l'ensemble des administrations compétentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Dei tui

François Fillon

François FILLON